



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **9**

TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> -	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> -
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint	M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe - M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à M. Laurent FARON
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Guy ERNST, Maire représenté par son suppléant M. Jean-François SCHNEIDER

### Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. David PAULY, Cons. Mun de DORLISHEIM  
M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun. de DUTTLENHEIM

**OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ACTUALISATION 2023 : AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

---

**N° 23-90**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 18-101 du 20 décembre 20218 approuvant le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) 2019-2025 ;

**CONSIDERANT** que ce schéma prévoyait une clause de revoyure à mi-parcours ;

**CONSIDERANT** que l'actualisation de ce document, initialement prévue en 2021, vient d'être transmise à la Communauté de Communes et doit être approuvée avant le 4 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** que ce report a corrélativement repoussé la révision de ce schéma en 2027 ;

**CONSIDERANT** que les dispositions du schéma actualisé présentent, en ce qui concerne la Communauté de Communes d'importantes insuffisances, des iniquités entre territoires et manquent de clarté sur certains points ;

**VU** l'actualisation 2023 du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2025, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 21 septembre 2023 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 7 septembre 2023 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**  
**1° décide**

d'émettre un avis défavorable sur l'actualisation 2023 du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2025,

**2° estime**

en effet,

1° en ce qui concerne les Aires de Grands Passages

que la problématique n'est pas suffisamment traitée à l'échelle départementale,

2° en ce qui concerne la transformation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MUTZIG en Terrains Familiaux Locatifs

que l'observation faite à ce titre qui précise que « Cette transformation de l'aire d'accueil permanente de la commune de Mutzig en terrains familiaux se fera sans maintien de la capacité d'accueil en places d'aire d'accueil permanente sur le territoire de l'EPCI » n'est pas acceptable et ce d'autant plus qu'elle ne figurait pas dans le schéma initial.

Elle laisse en effet supposer que la Communauté de Communes serait susceptible de devoir prendre les dispositions pour restituer un jour la capacité d'accueil permanente sur son territoire.

**2.1. sollicite**

dès lors des garanties à long terme précisant que la Communauté de Communes respecte le SDAGV en réalisant des TFL en lieu et place d'une aire d'accueil permanente et qu'elle ne sera dès lors pas amenée à construire une nouvelle infrastructure dédiée aux gens du voyage sur le territoire.

## 2.2. estime opportun

de rappeler :

- 1° sa délibération N° 22-53 du 30 juin 2022 acceptant de se porter maître d'ouvrage de la transformation de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG en Terrains Familiaux Locatifs inscrite au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2024, sous réserve que l'opération bénéficie de participations financières spécifiques et fléchées à hauteur de 75 % au minimum.
- 2° son courrier du 8 février 2023 exprimant son refus d'accueillir une Aire de Grands Passages sur son territoire, alors que l'obligation à ce titre incombe à la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM.

## 2.3. précise

que la Communauté de Communes consent déjà d'important efforts pour l'accueil des gens du voyage et sollicite déjà ses contribuables à ce titre, en précisant en substance que des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'AAGV de MOLSHEIM, d'un montant conséquent pour la Communauté de Communes, viennent d'être réalisés.

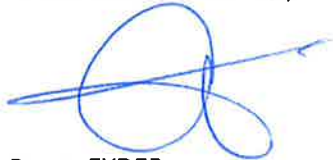
## 3° souligne

l'iniquité de la situation relative à l'accueil des gens du voyage, eu égard aux E.P.C.I., dont aucune Commune membre n'a plus de 5.000 habitants, qui n'ont corrélativement aucune obligation en la matière.

La problématique des gens du voyage impacte de manière inéquitable les contribuables en France.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Bruno EYDER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 septembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 septembre 2023

**Acte à classer****DE-23-90**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-09-22T10-57-36.00 ( MI247667080 )

**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20230921-DE-23-90-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - SCHEMA DEPARTEMENTAL  
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ACTUALISATION 2023  
: AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Date de décision :** 21/09/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

**Identifiant unique de l'acte antérieur**  
:

**Acte :** [23-90 AAGV SCHEMA](#) **Multicanal :** Non  
[DEPARTEMENTAL ACTUALISATION](#)  
[2023 AVIS DE LA CC.PDF](#)

Classer

Annuler

**Préparé**

Date **22/09/23** à **10:57**

Par **SEGUIN Muriel**

**Transmis**

Date **22/09/23** à **10:57**

Par **SEGUIN Muriel**

**Accusé de réception**

Date **22/09/23** à **11:03**